



Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles,

Qu'il y aura séance du conseil municipal le jeudi 16 janvier 2020 à 19 h 30 au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les quatre demandes de dérogation mineure suivantes:

588, rue du Bonheur : Demande de dérogation mineure aux dispositions spécifiques relatives aux abris à bateau, indiquées au tableau de l'article 10.2 du Règlement de zonage 2019-103, afin de permettre une hauteur supérieure à 2,5 mètres.

15, 12e Avenue : Demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un balcon sur le toit du bâtiment principal, contrairement aux spécifications de la terminologie à l'annexe B du Règlement 2019-101.

40, rue Brin : Demande de dérogation mineure aux dispositions spécifiques relatives aux abris d'auto permanents, indiquées au tableau de l'article 10.2 du Règlement de zonage 2019-103, afin de permettre une implantation en cour avant et à environ 2 mètres de la ligne de propriété avant.

155, rue Chisholm : Demande de dérogation mineure pour régulariser une situation existante concernant l'implantation d'une galerie en bande de protection riveraine, contrairement à l'article 12.6 du Règlement de zonage 2019-103 concernant la protection de la rive des lacs.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce 19^e jour du mois de décembre 2019.

Le Directeur général et secrétaire-trésorier

Simon Leclerc

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Simon Leclerc, Directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 19^e jour du mois de décembre 2019 entre 7 h et 21h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois de décembre 2019.

Le Directeur général et secrétaire-trésorier

Simon Leclerc
Directeur général/Secrétaire-trésorier